

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente
<input checked="" type="checkbox"/> Occupées	<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux

C Adresse du bien

la roquette
24170 ST GERMAIN DE BELVES

D Propriétaire

Nom : **Monsieur MATHE J-F**
Adresse : **Fourquiés**
47500 SAUVETERRE LA LEMANCE

E Commanditaire de la mission

Nom : Monsieur MATHE	Adresse : Fourquiés
Qualité :	47500 SAUVETERRE LA LEMANCE

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : Niton	Nature du radionucléide : Cadium 109
Modèle de l'appareil : Fondis XLP300	Date du dernier chargement de la source : 01/07/2010
N° de série : 25273	Activité de la source à cette date : 1480 Mbq


G Dates et validité du constat

N° Constat : MATHE 818 29.08.12 P	Date du rapport : 29/08/2012
Date du constat : 29/08/2012	Date limite de validité : Aucune

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :										
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
262	227	86,64 %	35	13,36 %	0	0,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %
Aucun revêtement contenant du plomb a été mit en évidence										

I Auteur du constat

Signature 	Cabinet : E.I. 24 Nom du responsable : BUQUET LAURENT Nom du diagnostiqueur : EYNARD Sébastien Organisme d'assurance : MMA Police : 114.231.812
--------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION	1
AUTEUR DU CONSTAT	1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT	3
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	3
OCCUPATION DU BIEN	3
LISTE DES LOCAUX VISITES	4
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	4
STRATEGIE DE MESURAGE	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	5

PRESENTATION DES RESULTATS 5

CROQUIS 6

RESULTATS DES MESURES 8

COMMENTAIRES 18

FACTEURS DE DEGRADATION DU BATI 18

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE	19
-----------------------------------------------------------------------------------	----

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 19

ANNEXES 20

CERTIFICAT DE QUALIFICATION	21
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB	22

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
- Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : EYNARD Sébastien	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Icert Numéro de Certification de qualification : CPDI 1387 Date d'obtention : 25/06/2010
-------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)

Autorisation ASN (DGSNR) : T240268 Nom du titulaire : E.I. 24	Date d'autorisation : 07/05/2010 Expire-le : 04/04/2017
--------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **BUQUET Laurent**

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : NITON N° NIST de l'étalon : SRM 2573	Concentration : 1,04 mg/cm² Incertitude : 0,06 mg/cm²
--------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm ²)
En début du CREP	1	29/08/2012	1,1
En fin du CREP	74	29/08/2012	1,1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC
--------------------------------------------------------------	-------------------------

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : Antérieur au 1 janvier 1949 Nombre de bâtiments : 2	Nombre de cages d'escalier : 0 Nombre de niveaux : 3
----------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : la roquette 24170 ST GERMAIN DE BELVES Type : Maison individuelle Nombre de Pièces : 6 Référence Cadastre : NC Annexes : Autre(s) Lot(s) : poulaillier	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment :
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

2.7 Occupation du bien

L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------

2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
1	Entrée	RDC
2	Séjour	RDC
3	Chambre n°1	RDC
4	Dégagements	RDC
5	Salle de bain	RDC
6	W.C.	RDC
7	Cuisine	RDC
8	Buanderie	RDC
9	Salle d'eau/WC	RDC
10	Chambre n°2	1er
11	Combles n°1	1er
12	Combles n°2	1er
13	Combles n°3	1er
14	Chambre n°3	1er
15	Hangar	RDC
16	Chaufferie	1er SS
17	Cave	1er SS
18	Cave à vin	1er SS
19	Volière	RDC
20	Jardinerie	RDC

2.9 Liste des locaux non visités		
Néant, tous les locaux ont été visités.		

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectuée :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

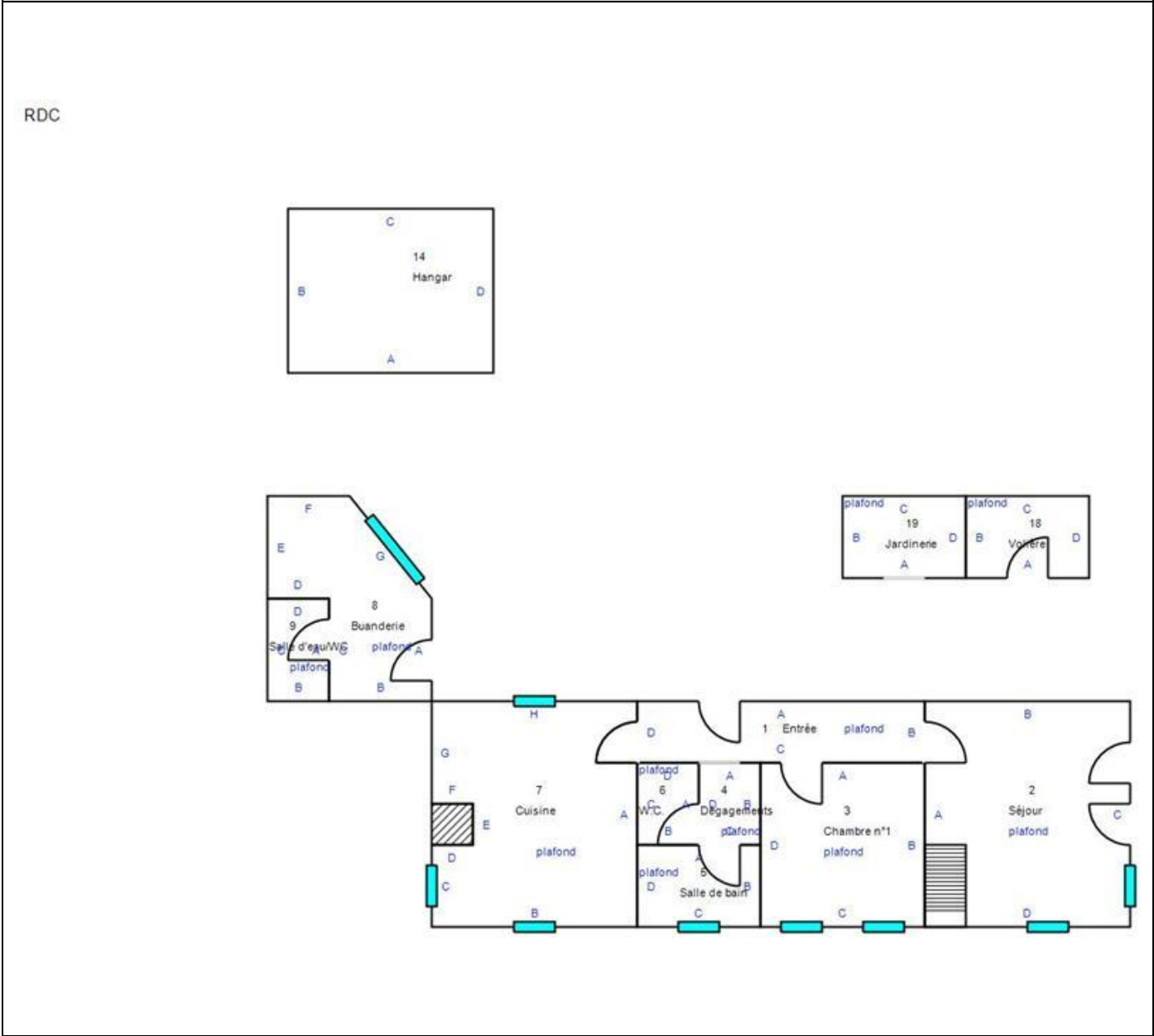
NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Type de dégradation	Classement
< 1mg/cm ² ou < 1,5 mg/g	NC	0
≥ 1mg/cm ² ou ≥ 1,5 mg/g	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

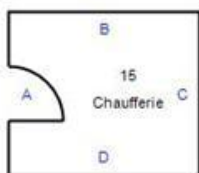
5 CROQUIS

MATHE#818

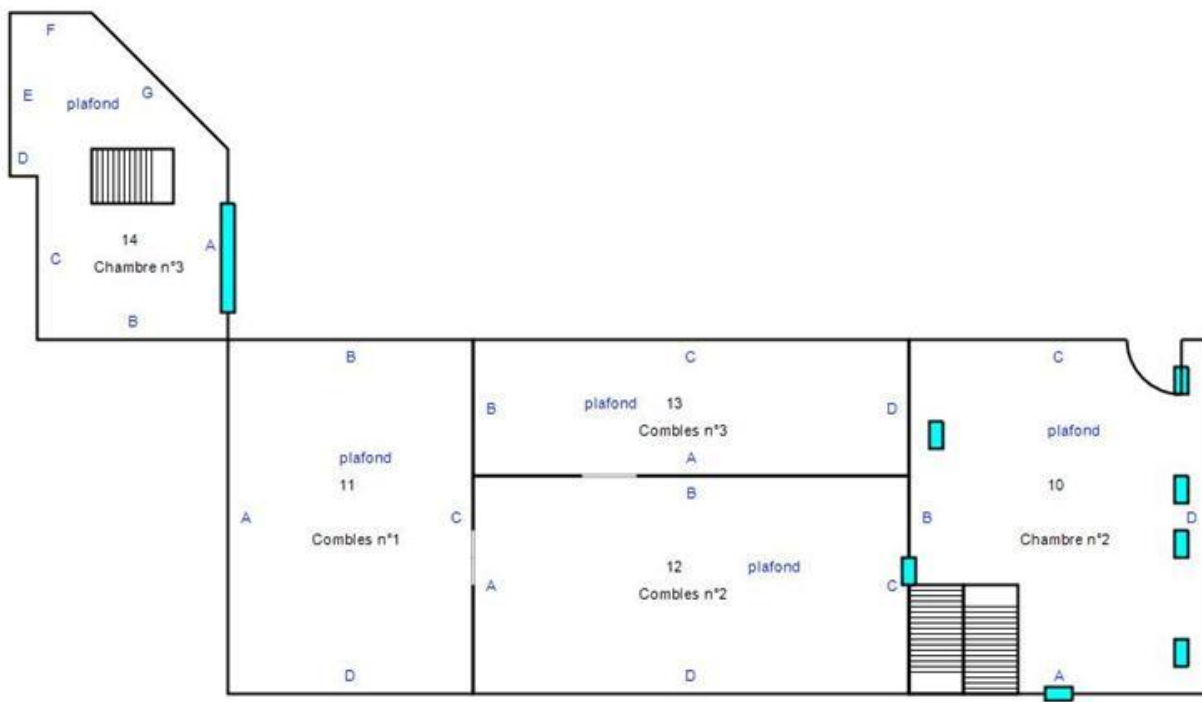


MATHE#818

1er SS



1er



6 RESULTATS DES MESURES												
Local : Entrée (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations	
66	A	Mur		Pierres, mortier	Crépi	- de 1 m	ND		0,55	0		
67						+ de 1 m	ND		0,43			
	A	Porte	Dormant	Métal	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Métal	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Métal	Peinture						Elément postérieur à 1949	
68	B	Mur		Pierres, mortier	Crépi	- de 1 m	ND		0,3	0		
69						+ de 1 m	ND		0,36			
70	C	Mur		Pierres, mortier	Crépi	- de 1 m	ND		0,39	0		
71						+ de 1 m	ND		0,35			
72	D	Mur		Pierres, mortier	Crépi	- de 1 m	ND		0,33	0		
73						+ de 1 m	ND		0,55			
	Plafond	Plafond		Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	Sol	Plancher		Carrelage							Matériaux connus	
Nombre total d'unités de diagnostic				9		Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Séjour (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Plinthes		Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
34	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,38	0	
35						+ de 1 m	ND		0,34		
36	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,36	0	
37						+ de 1 m	ND		0,31		
38	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,53	0	
39						+ de 1 m	ND		0,35		
62	A et D	Escalier	Ensemble des contre-marches	Bois	Enduit	- de 1 m	ND		0,62	0	
63						+ de 1 m	ND		0,39		
64	A et D	Escalier	Ensemble des marches	Bois	Enduit	- de 1 m	ND		0,35	0	
65						+ de 1 m	ND		0,63		
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	B	Plinthes		Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
40	C	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	MD	ND		0,58	0	
41						MG	ND		0,37		
42	C	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	MD	ND		0,36	0	
43						MG	ND		0,37		

44	C	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	MD	ND		0,36	0	
45						MG	ND		0,34		
46	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	MD	ND		0,39	0	
47						MG	ND		0,53		
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Plinthes		Bois	Vernis						Élément postérieur à 1949
52	C	Porte-fenêtre	Volets	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,37	0	
53						+ de 1 m	ND		0,62		
48	C	Porte-fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,35	0	
49						+ de 1 m	ND		0,61		
50	C	Porte-fenêtre n°1	Ouvrant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,42	0	
51						+ de 1 m	ND		0,39		
	C	Porte-fenêtre n°2	Dormant	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
	C	Porte-fenêtre n°2	Ouvrant	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
54	D	Fenêtre n°2	Dormant	Bois	Peinture	MD	ND		0,53	0	
55						MG	ND		0,37		
56	D	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	MD	ND		0,37	0	
57						MG	ND		0,43		
58	D	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	MD	ND		0,43	0	
59						MG	ND		0,39		
60	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	MD	ND		0,36	0	
61						MG	ND		0,45		
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Plinthes		Bois	Vernis						Élément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
	Sol	Plancher		Parquet							Élément postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic				28	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Placoplâtre	Enduit						Postérieur à 1949
	A	Plinthes	Bois	Vernis						Élément postérieur à 1949
	A	Porte Dormant	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
	B	Mur	Placoplâtre	Enduit						Postérieur à 1949
	B	Plinthes	Bois	Vernis						Élément postérieur à 1949
	C	Fenêtre n°1 Dormant	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
	C	Fenêtre n°1 Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
	C	Fenêtre n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949

	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre n°2	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	C	Mur		Placoplâtre	Enduit						Postérieur à 1949	
	C	Plinthes		Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	D	Mur		Brique	Crépi						Substrat postérieur à 1949	
	D	Plinthes		Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond		Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949	
	Sol	Plancher		Parquet							Elément postérieur à 1949	
Nombre total d'unités de diagnostic				21	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagements (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
	A	Mur	Brique	Crépi							Substrat postérieur à 1949	
	B	Mur	Brique	Crépi							Substrat postérieur à 1949	
	C	Mur	Brique	Crépi							Substrat postérieur à 1949	
	D	Mur	Brique	Crépi							Substrat postérieur à 1949	
	Plafond	Plafond	Bois	Peinture							Elément postérieur à 1949	
	Sol	Plancher	Carrelage								Matériaux connus	
Nombre total d'unités de diagnostic				6	Nombre d'unités de classe 3				0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle de bain (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Brique	Crépi							Substrat postérieur à 1949
	A	Mur	Carrelage								Matériaux connus
	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Mur	Brique	Crépi							Substrat postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	C	Mur	Brique	Crépi							Substrat postérieur à 1949

	C	Mur	Carrelage							Matériaux connus
	D	Mur	Brique	Crépi						Substrat postérieur à 1949
	D	Mur	Carrelage							Matériaux connus
	Plafond	Plafond	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Sol	Plancher	Carrelage							Matériaux connus
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : W.C. (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
26	A	Mur		Brique	Crépi	- de 1 m	ND		0,34	0	
27						+ de 1 m	ND		0,37		
	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
28	B	Mur		Brique	Crépi	- de 1 m	ND		0,51	0	
29						+ de 1 m	ND		0,4		
	B	Mur		Carrelage							Matériaux connus
30	C	Mur		Brique	Crépi	- de 1 m	ND		0,39	0	
31						+ de 1 m	ND		0,42		
32	D	Mur		Brique	Crépi	- de 1 m	ND		0,55	0	
33						+ de 1 m	ND		0,39		
	Plafond	Plafond		Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	Sol	Plancher		Carrelage							Matériaux connus
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Cuisine (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
4	A	Mur		Pierres, mortier	Crépi	- de 1 m	ND		0,36	0	
5						+ de 1 m	ND		0,34		
20	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,55	0	
21						+ de 1 m	ND		0,39		
22	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,35	0	
23						+ de 1 m	ND		0,39		
24	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	- de 1 m	ND		0,58	0	
25						+ de 1 m	ND		0,36		
	B	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Elément postérieur à 1949

	C	Mur	Placoplâtre	Peinture							Postérieur à 1949
	D	Mur	Placoplâtre	Peinture							Postérieur à 1949
	E	Mur	Brique	Crépi							Élément postérieur à 1949
	F	Mur	Brique	Crépi							Élément postérieur à 1949
	G	Fenêtre	Dormant	aluminium							Élément postérieur à 1949
	G	Fenêtre	Ouvrant extérieur	aluminium							Élément postérieur à 1949
	G	Fenêtre	Ouvrant intérieur	aluminium							Élément postérieur à 1949
	G	Mur	Brique	Crépi							Élément postérieur à 1949
	Plafond	Plafond	Bois brut								Bois brut
	Sol	Plancher	Carrelage								Matériaux connus
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Salle d'eau/WC (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur		Carrelage							Matériaux connus
	A	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	A	Porte	Dormant	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Peinture						Élément postérieur à 1949
	B	Mur		Carrelage							Matériaux connus
	B	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	C	Mur		Carrelage							Matériaux connus
	C	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	D	Mur		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
	Sol	Plancher		Bois brut	Laine de chanvre						Bois brut
Nombre total d'unités de diagnostic			12	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Chambre n°2 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Fenêtre n°6	Dormant	Bois	Vernis						Élément postérieur à 1949
	A	Fenêtre n°6	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Élément postérieur à 1949
	A	Fenêtre n°6	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Élément postérieur à 1949
	A	Mur		Brique	Crépi						Élément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°7	Dormant	Bois	Vernis						Élément postérieur à 1949
	B	Fenêtre n°7	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Élément postérieur à 1949

B	Fenêtre n°7	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
B	Mur		Brique	Crépi						Elément postérieur à 1949
C	Mur		Brique	Crépi						Elément postérieur à 1949
C	Porte	Dormant	PVC							PVC
C	Porte	Ouvrant extérieur	PVC							PVC
C	Porte	Ouvrant intérieur	PVC							PVC
D	Mur		Brique	Crépi						Elément postérieur à 1949
Plafond	Charpente		Bois	Vernis						Non peint
Plafond	Fenêtre n°1	Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°1	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°1	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°2	Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°2	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°2	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°3	Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°3	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°3	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°4	Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°4	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°4	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°5	Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°5	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Fenêtre n°5	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
Plafond	Plafond		Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949
Sol	Plancher		Moquette							Matériaux connus
Sol	Plancher		Parquet							Elément postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic			32	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Combles n°1 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	B	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	C	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	D	Mur	Pierres, mortier							Non peint	

	Plafond	Plafond	Bois brut								Bois brut
	Sol	Plancher	Bois brut	Laine de chanvre							Bois brut
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Combles n°2 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	B	Mur	Brique							Non peint	
	C	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	D	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	Plafond	Charpente	Bois brut							Bois brut	
	Plafond	Couverture	Terre-cuite							Matériaux connus	
	Sol	Plancher	Bois brut	Laine de chanvre						Bois brut	
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Combles n°3 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Brique							Non peint	
	B	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	C	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	D	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	Plafond	Charpente	Bois brut							Bois brut	
	Plafond	Couverture	Terre-cuite							Matériaux connus	
	Sol	Plancher	Bois brut	Laine de chanvre						Bois brut	
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Chambre n°3 (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Brique	Crépi						Substrat postérieur à 1949	
	B	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	C	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	D	Mur	Placoplâtre	Peinture						Postérieur à 1949	
	E	Mur	Brique	Crépi						Substrat postérieur à 1949	

F	Mur	Brique	Crépi							Substrat postérieur à 1949
G	Mur	Brique	Crépi							Substrat postérieur à 1949
Plafond	Charpente	Bois	Vernis							Elément postérieur à 1949
Sol	Plancher	Jonc de mers								Elément postérieur à 1949
Nombre total d'unités de diagnostic		9		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Hangar (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Bardages	Bois brut							Bois brut
	A	Poteau n°1	Bois brut							Bois brut
	A	Poteau n°2	Bois brut							Bois brut
	A	Poteau n°3	Bois brut							Bois brut
	B	Bardages	Bois brut							Bois brut
	C	Bardages	Bois brut							Bois brut
	C	Charpente	Bois brut							Bois brut
	C	Poteau n°4	Bois brut							Bois brut
	C	Poteau n°5	Bois brut							Bois brut
	C	Poteau n°6	Bois brut							Bois brut
	D	Bardages	Bois brut							Bois brut
Nombre total d'unités de diagnostic		11		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Chaufferie (1er SS)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres, mortier							Non peint
	A	Porte Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949
	B	Mur	Pierres, mortier							Non peint
	C	Mur	Pierres, mortier	Crépi						Non peint
	D	Mur	Pierres, mortier							Non peint
	Plafond	Plafond	Hourdis	Non peint						Non peint
	Sol	Plancher	Béton							Non peint
Nombre total d'unités de diagnostic		9		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Cave (1er SS)										
-----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	A	Porte Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	B	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	C	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	D	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	Plafond	Plafond	Bois brut							Bois brut	
	Sol	Plancher	Pierres, mortier							Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cave à vin (1er SS)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
	A	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	A	Porte Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	B	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	C	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	D	Mur	Pierres, mortier							Non peint	
	Plafond	Plafond	Bois brut							Bois brut	
	Sol	Plancher	Graviers							Matériaux connus	
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Volière (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres, mortier							Non peint
	A	Porte Dormant	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949

	A	Porte	Ouvrant extérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	A	Porte	Ouvrant intérieur	Bois	Vernis						Elément postérieur à 1949	
	B	Mur		Pierres, mortier							Non peint	
	C	Mur		Pierres, mortier							Non peint	
	D	Mur		Pierres, mortier							Non peint	
	Plafond	Plafond		Bois brut							Bois brut	
	Sol	Plancher		Terre							Matériaux connus	
Nombre total d'unités de diagnostic				9		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Jardinerie (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
	A	Mur	Pierres, mortier								Non peint	
	B	Mur	Pierres, mortier								Non peint	
	C	Mur	Pierres, mortier								Non peint	
	D	Mur	Pierres, mortier								Non peint	
	Plafond	Plafond	Bois brut								Bois brut	
	Sol	Plancher	Béton								Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic				6		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé	NV : Non visible	
	EU : Etat d'usage	D : Dégradé	

7 COMMENTAIRES

8 FACTEURS DE DEGRADATION DU BATI

Définition des facteurs de dégradation du bâti	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Définition des facteurs de dégradation du bâti	OUI	NON
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

8.1 Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise immédiatement à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé : Oui Non

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.


Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

AUTRES DOCUMENTS

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



I.Cert
Institut de Certification

CERTIFICAT DE COMPÉTENCES

N° CPDI 1387 Version 01

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :


Monsieur Sébastien EYNARD


Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

- Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis**
Date d'effet : 20/05/2010 , date d'expiration : 19/05/2015
- Constat de risque d'exposition au plomb**
Date d'effet : 22/06/2010 , date d'expiration : 21/06/2015
- XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : XX/XX/XXXX , date d'expiration : XX/XX/XXXX
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine**
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Date d'effet : 22/06/2010 , date d'expiration : 21/06/2015
- Diagnostic de performance énergétique**
Date d'effet : 20/05/2010 , date d'expiration : 19/05/2015
- Etat de l'installation intérieure de gaz**
Date d'effet : 20/05/2010 , date d'expiration : 19/05/2015
- Etat de l'installation intérieure électrique**
Date d'effet : 22/06/2010 , date d'expiration : 21/06/2015


En foi de quoi ce certificat est délivré,
pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Rennes
le 25/06/2010





Certification de personnes
Diagnostic
Portée disponible sur immo.cert.fr
116 rue Eugène Pottier
35000 Rennes



ACCREDITATION
NF S 800
PORTÉE
OBLIGATOIRE SUR
WWW.COFRAC.FR

Arrêté du 12/11/2007 affirmant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz. Arrêté du 16 octobre 2009 affirmant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique. Arrêté du 25 octobre 2009 affirmant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment. Arrêté du 21 novembre 2009 affirmant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2009 affirmant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant les constat de risque d'exposition au plomb agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation.

ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



**DISTRIBUTION
ASSISTANCE TECHNIQUE
MAINTENANCE
D'ÉQUIPEMENTS
SCIENTIFIQUES**

Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1^{er} mars 2011 signé par Dr. Björn Klauw

Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit **75 MBq**.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **1480 MBq** cette valeur limite est atteinte après **64 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb nous statuons que :

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm² dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

Non de la société : EI24

Model de l'analyseur : XLP300 40mCi

N° série de l'analyseur : 25273

N° de série de la source : TR1314

Date d'origine de la source : 01/07/2010

Date de validité de la source : 30/10/2015

FONDIS ELECTRONIC
Quartier de l'Europe
4 rue Galilée
F-78285 Guyancourt cedex
Tél. +33 (0) 134 521 030
Fax +33 (0) 130 573 325
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : www.fondiselectronic.com

SAS au capital de 2 500 000 € - Siret: 428 583 637 00023 - APE 4622 Z - N° TVA : FR15 428 583 637 - lieu de juridiction: Versailles - Banques B.P. / C.I.C. / B.C.

